



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

COARRAZE ATELIERS JEUNES ET CREATION D'UNE EPICERIE SOCIALE

La séance du conseil municipal du 26 mars 2010 est ouverte par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2009. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Compte administratif et compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2009 est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier et à l'unanimité approuve ces 2 comptes.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 420 599,60 €
Recettes	1 565 715,61€
Excédent	145 115,35 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 503 127,74€
Recettes	1 408 042,98€
Déficit	- 95 084,76 €

L'excédent de fonctionnement 2009 est affecté en section d'investissement dans le BP 2010.

Budget Primitif 2010

Présenté par Marcel CAMBORDE, maire-adjoint en charge des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT : 1 897 295 €

INVESTISSEMENT : 2 203 312 €

Le conseil Municipal décide en outre d'accorder une subvention à deux nouvelles associations coarraziennes :

- Et Bos Trail BMX : 500 €
- Ma P'tite Epicerie : 500 €

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2010

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 439 094 €, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

<u>Taxes</u>	<u>Taux votés en 2006</u>	<u>Taux votés en 2010</u>	<u>Recettes</u>
TH	9,33	9,80 %	214 326
FB	10,29	10,80 %	209 088
FNB	38,10	40 %	15 680
		<u>TOTAL</u>	439 094

Budget annexe du lotissement Hounieu-Sargaillouse

Budget primitif 2010

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010 concernant le budget annexe du lotissement Hounieu-Sargaillouse qui s'équilibre en fonctionnement à 816 000 €

Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Constructions de logements sociaux rue Jean Jaurès

Emprunt d'un montant de 178 818 €

Durée : 20 ans

Taux révisable : 1,85 % indexé sur le taux du livret A

Annuité : 10 779 €

Personnel communal :

1) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

L'agent, contractuel depuis 2004, devient titulaire.

2) Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^e classe

A l'école et à la Maison de l'Enfance : de 16 heures à 25 heures.

3) Maison de l'Ado

L'adjoint d'animation de 2^e classe, occupant les fonctions de Directeur de la Maison de l'Ado percevra à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération basée sur l'indice brut 328.

Aménagement du centre bourg

Le montant prévisionnel des travaux du centre bourg s'élève à :

947 675,00 € HT

Soit 1 133 419,30 € TTC (étude et maîtrise d'œuvre comprise)

Il s'agit de l'aménagement de la rue des Pyrénées, de l'avenue de la gare (du pont sur le Gave au centre médical) et de la place de la mairie.

Le Conseil Municipal sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Lotissement communal du Sargaillouse

Une commission composée de :

- Alain GARCES
- Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT
- Jean LATAPIE, titulaires,
- Corentin KERSALE
- Jean SOUVERBIELLE
- Sylvie GARCIA, suppléants,

sera chargée de l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres public.

Epicerie sociale

Le projet consiste à permettre à des personnes domiciliées à Coarrazze et qui se trouvent en difficulté financière, d'acquérir des produits alimentaires moyennant une somme modique (10% des prix).

L'opération se fera en partenariat avec l'Intermarché de Coarrazze.

La commission municipale en charge du dossier travaille actuellement à sa mise en place.

Le Conseil approuve cette création qui est un projet très important car c'est un problème de solidarité.

Location de terres aux Serres

Jean-Pierre DOUSTE-BACQUE a souhaité résilier le bail de location du lot n°7 des Serres.

Michel BONNASSE, locataire du lot voisin n°6, a fait part de sa candidature et a été retenu.

Terrains de vélo-cross

Le Conseil met en place une commission municipale chargée de suivre le dossier des terrains de vélo-cross.

Jusqu'à présent, cette activité n'était pas encadrée.

Aujourd'hui, une association s'est créée : Et Bos Trail BMX

Sont désignés :

- Eric LABARRIERE
- Laurent TISNE
- Jean-Pierre CAZE
- Jean SOUVERBIELLE
- Laurent GABEN

Ateliers jeunes

Le conseil municipal par l'intermédiaire de la Maison de l'Ado décide de reconduire pour l'été 2010 des ateliers jeunes.

Le projet consiste à proposer à des jeunes âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des travaux d'intérêt collectif moyennant une bourse de 90 € pour 20 heures de travail hebdomadaires.

Le projet est labellisé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Prêt de la salle des fêtes

Un nouveau règlement a été mis en place.

Contentieux

Il rappelle que la requête de Mme MENORET et l'association pour un Développement Equilibré de Coarrazze (ADEC) demandant l'annulation du permis de construire 27 logements rue de Bénéjacq a été rejetée par le Tribunal Administratif de Pau le 18 septembre 2009.

Mme MENORET et l'ADEC ont fait appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

En appel, la commune est obligée d'avoir recours à un avocat.

Le conseil désigne la SCP AVOCAGIR (33000 Bordeaux) pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Cession d'une parcelle à M. CLARIS

Parcelle A 1926 d'une superficie de 155 m².

Service de soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D. du Piémont)

Alain LASSERRE, Président du SSIAD, précise que, en application de nouvelles directives, la structure doit changer de statut juridique.

Jusqu'à présent, le SSIAD était une association. Afin de diminuer les coûts, les SSIAD doivent aujourd'hui se regrouper en Groupement de Coopération sociale et médico-sociale.

Coarrazze, le 1^{er} avril 2010

Le Maire,

Jean Saint-Josse.

